

## ENTRÉES EN VIGUEUR

### ORDONNANCES

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes intitulées :

#### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(5984)-001

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un «X» apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	Brocolini Construction inc. 16766, autoroute Transcanadienne, suite 500 Kirkland (Québec) H9H 4M7	75	9135, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot projeté 6 129 226 district de La Pointe-aux-Prairies	X		

#### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-006

Cette ordonnance autorise l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres face au 8332, boulevard Maurice-Duplessis.

#### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-008

Cette ordonnance autorise l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées face au 8575, avenue René-Descartes, sur une distance de 7 mètres vers l'ouest, à 67 mètres à l'ouest de l'avenue Alexis-Carrel.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces ordonnances dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 octobre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis et ces ordonnances peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)